

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône..... 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements..... 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

NOUVELLES DU JOUR

5 mai.

Un malheur n'arrive jamais seul; les bonapartistes en font encore une fois la triste expérience, et les discussions, qui se suivent depuis quelques jours à la Chambre, se ressemblent toutes, pour la plus grande confusion des défenseurs du régime impérial.

On signalait hier la faiblesses consommation de vaisselle et d'éponges qui se faisait à la présidence du corps législatif. Aujourd'hui le rapport de la commission des marchés met en lumière bien d'autres scandales. A quelque degré de la hiérarchie administrative que l'on s'arrête, partout on retrouve le même esprit de gaspillage, la même absence de scrupules, la même audace, le même mépris de l'opinion publique; et la morale « indépendante » que pratiquent, en matière de finances, le trop célèbre préfet de l'Eure, comptaill, parait-il, de ferveurs adeptes jusque parmi les modestes employés des bureaux de la guerre.

Nous avons analysé précédemment le volumineux rapport de M. Riant, et nous ne rentrerons pas dans les détails de cette scandaleuse affaire des marchés. Nous devons mentionner cependant le discours remarquable qu'a prononcé M. le duc d'Audiffert Pasquier à la dernière séance de la Chambre, et la fermeté avec laquelle il a flétri les actes criminels, dont le rapport de la commission met sous les yeux du pays l'irréfutable preuve.

Nous publions un peu plus loin le rapport spécial qui concerne l'organisation des corps francs dans le département du Rhône, nous réservant de revenir sur cet important document.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* les renseignements suivants sur les dernières séances de la commission chargée d'examiner le projet de convention postale avec l'Allemagne :

« La majorité de la commission est nettement acquise à la convention. Parmi les membres qui persistent dans leurs objections au traité, les uns sont disposés, dit-on, à repousser la convention comme dommageable aux intérêts français; les autres ne refusent point de voter le traité, mais sous des réserves qui se trouvent consignées dans le rapport de M. de Fourcort. Ce qui décide ceux des commissaires dont nous venons de parler, c'est qu'ils ont à choisir entre le traité tel qu'il est, et l'extrême, extrême devant laquelle ils reculent. »

Le télégraphe nous a fait connaître le dépôt, par le général Ducrot et quelques-uns de ses collègues, d'un projet de loi ayant pour objet la création d'un comité de défense, et à propos duquel l'urgence a été déclarée.

L'expres des motifs, que nous avons sous les yeux, reconnaît d'abord que les auteurs du projet entrent tout à fait dans la pensée du gouvernement, au sujet des inconvénients que pourrait entraîner la discussion publique du nouveau système de défense qui devra être adopté. Nous y trouvons ensuite cette déclaration singulière, que « l'Assemblée nationale, souveraine, et par cela même directement responsable devant le pays, non-seulement de l'allocation des fonds dont elle lui demande le sacrifice, mais encore de la manière dont il en sera fait emploi pour la défense de son territoire dans l'avenir, ne peut se désintéresser de cette double question. »

Il nous semble que si l'Assemblée s'associait, par son vote, à la pensée du général Ducrot et de ses collègues, — presque tous appartenant à la droite, — elle ne ferait que s'engager plus avant dans la voie mauvaise où elle est entrée, en entravant, de parti pris, par une confusion perpétuelle des deux pouvoirs, l'action légitime du gouvernement.

Les amplificateurs de l'empire intellectuel, c'est ainsi que le *Courrier du Bas-Rhin* désigne les envahisseurs allemands de l'université de Strasbourg, ont pris, à leur tour, possession de l'Alsace. Après le soldat, le pédant, derrière le ravageur on voit poindre le cuisinier et l'odeur fait place au burlesque. Qu'on juge plutôt par le récit des exhibitions orationnelles qui ont marqué cette solennelle journée du 1^{er} mai.

D'après les « nouvelles officielles » qu'a reçues l'*Union*, don Carlos aurait décidément pénétré en Espagne, et son frère don Alphonse serait auprès de lui.

Ainsi se trouverait expliqué le mouvement de retraite du général Rada, dont paraît une dépêche d'avant-hier, et qui n'aurait eu d'autre but que d'assurer l'entrée du prétendant.

On a appris, d'autre part, que les troupes du maréchal Serrano ont pris position à droite et à gauche du bourg de Vera, où une dépêche de Bayonne du 4 nous signalait la présence de don Carlos. Il y a donc lieu de s'attendre à quelque événement sérieux d'ici à peu de jours; — à moins que, poursuivant le plan qu'on lui attribue, le général Rada ne réussisse à se dérober aux troupes royales.

On ne sait encore rien de positif quant aux intentions des républicains. L'Assemblée de Madrid s'est séparée sans prendre de parti décisif, en confiant la « dictature » à Pi Margall. On n'est pas éloigné de croire que le parti républicain pourrait bien tenter une diversion en Catalogne ou dans l'Andalousie. Mais ce n'est là qu'une conjecture sans fondement.

L'Espagne est une nation qui ne sait pas ce qu'elle veut, et on se retrouve très-difficilement dans le dédale des mouvements qui l'agitent. Tant qu'il n'y a qu'à énumérer les factions en présence, à dire le nom des chefs, à établir la généalogie des prétendants, à lire les devises inscrites sur les différents drapeaux, les renseignements abondent, mais cela ne suffit pas pour expliquer à fond les violences et les caprices de la situation tourmentée qui est faite à la péninsule.

Nulle part, les partis ne se transforment, s'usent, se décomposent, se reconstituent avec une rapidité plus grande. C'est une fermentation incessante; hommes et choses paraissent un jour et disparaissent pour ne jamais rien laisser derrière eux qui soit durable. Il n'y a de durable en Espagne que l'état de malaise lui-même, la cause intime de ce malaise; les manifestations extérieures en sont presque insaisissables tant elles sont changeantes. Redoublons progressivement l'effort, et la situation, face, mais on ne peut pas dire que les marionnettes du drame, qui vont et viennent comme un ressort intérieur les pousse. Expliquez qui pourra ce qu'ils disent et ce qu'ils veulent.

C'est le dernier degré d'abaissement d'un pays d'être la proie de dissensions qui n'ont aucun sens. L'Espagne en est là. Elle fait des révolutions, elle fait des guerres civiles, le sang coule, les ruines s'accumulent et pour tout cela, personne ne lésait. Tant d'efforts sont en pure perte, jamais il n'en sort rien dont la nation profite ou dont la civilisation générale ait à se réjouir.

La France à la fin du dernier siècle et plus récemment à certaines aussi offert au monde le spectacle de grands déchirements intérieurs, mais quelle différence avec ce qui se passe en Espagne! Au moins nos luttes intestines ont été fécondes pour l'Europe entière! Elles ont amené sur nous de grands malheurs, il est vrai, et nous souffrons encore aujourd'hui du contre-coup qu'elles ont eu sur nos destinées, mais personne ne pourra contester que nos crises révolutionnaires n'aient pas été utiles à toutes les nations! Le monde entier est en possession maintenant des fruits de 89. Il y a certes beaucoup de gloire pour nous dans l'initiative que nous avons prise à la fin du dernier siècle, bien que cette initiative nous coûte cher à nous-mêmes et que nous en eussions perdu le repos pour de longues années. Nos convul-

sions ont été terribles, mais un monde nouveau en est sorti. Les convulsions de l'Espagne sont condamnées à rester stériles. C'est là ce qui rend la situation de la péninsule particulièrement triste.

Après cela que dire des prétendants qui, voyant leur patrie devenue la proie du délire révolutionnaire, n'ont qu'une pensée et qu'un but, la pensée et le but d'exploiter ce délire au profit de leurs ambitions?

L'Espagne, avons nous dit, ne sait pas ce qu'elle veut, mais elle sait fort bien, par contre, qu'elle ne veut pas de la royauté carliste. Dix insurrections réduites les unes après les autres à dégenerer invariablement en brigandage et en banditisme politique, ont montré cela d'une façon indéniable. Don Carlos, à toutes les dissensions vaines qui déchirent son pays, vient d'ajouter une guerre civile de plus dans l'intérêt d'une cause perdue d'avance. Cela peut être en tout point digne d'un prince qui se croit investi du droit d'être roi, mais assurément cela est d'un mauvais patriote.

LETTER D'ANGLETERRE

Londres, 1^{er} mai 1872.

Je n'ai pas le courage de vous parler politique aujourd'hui. N'est-ce pas le premier jour de mai, la fête des fleurs, l'anniversaire riant de la nature?

Les anciens avaient consacré ce mois de toute renaissance à Maia, la mère du léger Mercure, messager des dieux près des hommes; les chrétiens consacrent ce même mois à Maria, la mère du Sauveur.

Les temps passent, les idées changent : les symboles subsistent.

Dans la pensée naïve et reconnaissante de l'humanité, ce mois des fleurs et du bon soleil, ce jubilé annuel de parfums et de lumière doit être naturellement consacré à ce qui symbolise la pureté, la blancheur et les chauds rayons, divins messagers d'en haut.

Mai, c'est le mois des grands mystères, le mois de la sève et le mois des amours sacrés pour les mariés. Les enfants d'Israël ont de Mai-Mai, la bonne nourrice féconde.

C'est le mois où la nature réveille l'attache avide à la mamelle de Cérès.

La Grèce, de sens lumineux et profond, avait les *Anthesteries*, la fête des fleurs; c'était le moment où la belle Proserpine revenait en couvrir notre terre.

Mais ne parle-t-il pas aussi de résurrection? La fleur ne meurt que pour renaître; le blé est tout un dogme dans ses renaissances éternelles. C'est à Cérès que saint Paul emprunte sa leçon, vieille comme les siècles, pour expliquer (dans ses épîtres) la résurrection.

Saluons donc ce premier jour de mai, comme le salutaire des premiers de lumière, l'Inde des Aryas, nos pères, et la Perse héroïque, et la Grèce, terre d'harmonie. Pour une naissance, c'est un doux berceau. Mais d'ici je vous vois sourire. — Connait-on vraiment le printemps et les splendeurs de mai dans la brumeuse Angleterre, dites-vous? — Si vous avez tort d'être incrédules à ce sujet, vous possédez, je le reconnais, des motifs d'orgueil légitime, et certes les Lyonnais ont le droit d'être fiers de leur belle contrée.

Il y a deux ans, à cette époque, je voyageais sur les bords de votre Rhône, et je me souviens de tels sites enchanteurs qui, longtemps encore, charmeront mon souvenir. Mais ne croyez pas que l'Angleterre soit désertifiée par la nature avant qu'on le dit.

Je ne vous parlerai pas du pays de Galles, du comté de Cornwall et des lacs anglais qui présentent des beautés de premier ordre; mais les seuls environs de Londres sont remplis d'endroits ravissants.

La végétation est fort avancée; hier, je prenais plaisir à voir des enfants, au sortir de l'école, cueillir des branches d'aubépine complètement fleuries depuis quelques jours. Aujourd'hui, il y a, au palais de Cristal, une fête de mai où les fleurs doivent abonder. La fête

— Je le sais bien, mais chacun ses idées : j'aime mieux les avoir livrés de force pour dix francs que de les avoir donnés de bonne volonté pour quarante.

— Comme tu dis, chacun ses idées. Je viens pour une affaire dont je te parlerai quand nous serons seuls, et puis, par l'occasion, je t'amène ce garçon-là; si tu peux le prendre pour conduire les moutons, c'est l'obligera, car par chez eux on n'est pas heureux.

Mon affaire ainsi présentée fut vite conclue, et il fut convenu que je conduirais dès le lendemain un troupeau à Versailles. On m'en voya à la table des gens de service pour souper avec eux, et le repas fini j'allai me coucher dans la bergerie, à côté du domestique que je devais accompagner.

Nous partîmes avant le jour; ce fut une heureuse chance pour moi, car j'étais bien embarrassé de mon nouveau métier. Comment conduire un troupeau de moutons? que faut-il faire, que faut-il dire pour qu'ils prennent la route que nous voulons?

Mon compagnon commanda pour moi, et grâce à deux chiens qui flanquaient le troupeau à droite et à gauche, je vis bientôt que je n'avais rien à faire.

— Si à Versailles on divise le troupeau en deux, vous en prenez un et moi l'autre; auparavant je les conduisais successivement, mais ça prend trop de temps, et puis on me volait des moutons : vieux qu'ils sont les Prussiens, avec leur figure qui rit toujours.

J'espérais faire causer cet homme qui depuis deux mois allait trois fois par semaine à Versailles, mais je n'en pus rien tirer, car pour faire causer les gens il faut qu'ils aient vu quelque chose, et le nombre de ceux qui savent voir n'est pas grand.

— Avant, me dit-il, on allait à Caux ou à Poissy; après on a été à la Villette; maintenant on va à Versailles.

Pour lui, toute l'histoire de ces derniers

promet d'être complète, car nous avons un soleil radieux.

Ce qu'on appelle : la saison, a déjà commencé à Londres. Elle semble devoir être brillante. La grande attraction de la saison ici, pour la haute société, c'est l'opéra italien ouvert depuis quelques jours. Viennent ensuite les concerts, les courses de chevaux ou de canots, et quelques autres distractions moins importantes. Puis au mois d'août, tout le monde s'envolera aux villes d'eaux, aux montagnes sur les bords du Rhin, partout enfin où l'on peut voir quelque chose et dépenser son argent.

Telles sont les lois de la fashion anglaise, qu'un gentleman qui se respecte ne croit pas pouvoir enfreindre.

Remarquez d'ailleurs, en passant, que le grand monde, ici, est l'esclave du convenu autant qu'il est esclave. En France, on craint le ridicule; en Angleterre, on redoute de paraître inférieur. L'aristocratie anglaise est infatuée d'elle-même à un point excessif, et le but suprême des efforts de chacun est de sauver les apparences. — La noblesse anglaise est peu sympathique en général. Fière, hautaine, jalouse de ses droits, peu soucieuse des droits des autres, les lois qui garantissent le *jus commune* du peuple, ne sont pas de trop pour la maintenir. L'attitude de l'aristocratie dans la grande question des travailleurs du sol, en ce moment à l'ordre du jour, a fait voir assez l'esprit qui l'anime. Ce sont toujours les barons propriétaires d'autrefois, souples devant la couronne et durs pour tout ce qui s'agit au-dessous d'eux. — Ces gens-là sont partout les mêmes et s'attirent partout les mêmes haines. Savent-ils au moins quelque chose en politique, eux qui ont, de par leur naissance, un siège à la chambre des lords? A part quelques exceptions, ils montrent en général la plus triste incapacité.

L'écueil de l'Angleterre est dans cette classe, aveugle et égoïste dont le faux patriotisme est pernicieux aux intérêts les plus vivaces du pays.

Nous avons en France une classe analogue, mais dont l'action est loin d'être aussi forte et par suite, aussi dangereuse. Comme je ne vous le disais dans une précédente lettre, en France un principe, d'ailleurs chèrement acheté, a tout pénétré de son souffle, et virtuellement tout modifié; certains esprits essayent de résister à l'impulsion donnée, mais on peut voir dans les journaux, par exemple, que l'ancien baron s'appelle toujours le lord. Le simple propriétaire même, s'appelle d'un nom significatif : le *landlord*, le seigneur de la terre. Une lente civilisation, un adoucissement graduel des mœurs, l'attitude courageuse et persévérante des whigs (au temps qu'on met avant son sens), telles sont les causes qui ont conduit l'Angleterre à l'état meilleur d'aujourd'hui. Mais il y a la rien de décisif.

— La constitution anglaise est un compromis équilibré, portant nécessairement les fruits d'un état équivoque.

On la dédaigne; l'Angleterre souffre beaucoup de la concentration extrême des capitaux dans les mains des maîtres de la propriété foncière.

C'est le même homme qui possède en même temps, quelquefois, les terres et les capitaux de tout un comté; c'est le cas de plusieurs comtés agricoles par exemple. Le fermier crasseux par une lourde location possède à peine le capital nécessaire pour exploiter la terre qu'il lui loue; aussi son exploitation est-elle incomplète et rend-elle souvent la moitié de ce que promet la richesse du sol anglais. Pendant ce temps, le seigneur est à Londres partageant ses loisirs entre la Chambre des lords, l'opéra italien et les écuries. On voit de si énormes capitaux? S'il les prêtait à ses fermiers ils pourraient faire fructifier à la fois l'argent du maître et le sol pour le bénéfice de tous. Mais le lord se gardera bien d'engager ses fonds dans une affaire aussi incertaine. Il les jettera plutôt dans quelque entreprise financière où l'argent rapporte 10 ou 15 0/0, toute moralité à part. Cela flatte ses intérêts et son amour-propre. En effet, étant le plus gros actionnaire, il sera président du conseil d'administration et son nom, qu'on lit peu dans les débats de la Chambre haute, se trouvera ainsi à la quatrième page des grands journaux.

— C'est moi qui m'inscris en faux contre une détermination de ce genre. La publicité a sans doute ses inconvénients, mais seulement pour ceux qui n'y sont pas habitués. Il faut donc que nous en prenions l'habitude, et, pour cela, il faut commencer.

Il sera bon surtout, dans le cas actuel, de préciser à quelle heure l'empereur a fait arborer le drapeau blanc, et, par conséquent, quelle action ce fait a pu avoir sur le fatal dénoûment de la journée. Un de mes amis

rassuré en me disant qu'on ne nous demandait des papiers qu'à la barrière et que comme il était bien connu, on me laisserait passer avec lui.

Les choses s'exécutèrent en effet telles qu'il me les avait annoncées, et trois jours après avoir quitté Tours, je défilais sur la place d'Armes couverte d'artillerie prussienne; devant moi marchait mon troupeau de moutons, et j'avais dans ma poche un permis pour me faire délivrer à la commandature un laissez-passer. Pour mon entrée en campagne, ce n'était pas trop mal; il est vrai que la partie difficile et dangereuse de ma tâche n'était point commencée.

Lorsque nous nous fûmes débarrassés de mes moutons, mon compagnon m'annonça qu'il fallait se remettre en route pour aller en chercher d'autres au Rottoir. C'était là que je l'attendais, et j'avais d'avance préparé une histoire : puisqu'on gagnait tant avec les Prussiens, je voulais essayer de faire le commerce pour moi; j'avais un peu d'argent; en achetant et en revendant directement, cela vaudrait mieux que de travailler pour les autres.

— Vous avez de l'argent, me dit-il, et vous voulez faire ce métier-là; eh bien! mettez que vous ne m'avez pas connu, moi, si j'avais cinquante francs dans ma poche, je vivrais avec et je ne travaillerais pas pour les Prussiens.

Je lui tendis la main, touché de ce bon mouvement; il ne le prit pas et me tourna le dos après m'avoir regardé avec pitié.

Me voilà donc à Versailles à midi, libre de mes mouvements, et avec plusieurs heures devant moi; car mon plan était de sortir de la ville à la nuit tombante et, par les bois, de gagner Meudon, d'où je descendrais à la Seine.

J'avais cru que je trouverais la ville pleine de troupes; je vis au contraire que la garnison n'était pas très-nombreuse; mais si l'on rencontrait peu de soldats, on marchait au

J'avais commencé cette lettre en vous parlant de fleurs, et je la finis sur un sujet bien sérieux. Pardonnez-moi ce changement de ton si subit. J'écris à ma fenêtre, qui donne sur la belle campagne de Surrey. Devant moi s'étendent à perte de vue des prairies empoissées de fleurs, et au fond de l'horizon une chaîne de vertes collines ondule gracieusement. Ce spectacle naturel a influencé ma pensée au début de mon travail. Puis j'ai baissé les yeux, à la recherche de quelque idée, et j'ai vu dans le champ voisin Jack, un vieux paysan de mes amis dont je connais l'histoire et les misères, occupé à fouiller la terre sous le soleil ardent de ce premier jour de mai. La vue de ce pauvre diable m'a remis en mémoire une foule de tristes choses, morales, sociales et autres. Du paysan, j'ai songé au fermier, du fermier au propriétaire. Les idées ont une filière fatale, comme les faits.

L. M. K.

COURRIER DE PARIS

4 mai 1872.

Patru! Ah! messieurs les compositeurs, que m'avez-vous fait dire dans ma lettre sur l'Académie? Patru à la gauche de M. d'Haussonville! C'était Patru qu'il fallait mettre. Patru était mort depuis plus de cent ans, quand M. Patin, qui en a plus de quatre-vingts, est venu au monde. Qu'ont dû penser de moi les bacheliers de la bonne ville de Lyon, et tous ceux qui pourraient l'être.

On continue à parler de l'affaire Bazaine. Il m'est confirmé que celui qui en est le déplorable héros a demandé de tout temps le jugement qui va enfin lui être accordé. C'est M. Thiers qui s'y opposait.

Il serait superflu maintenant de chercher à devancer la lumière qui sortira de ce débat. Seulement, après avoir suivi tout ce qu'on a publié, je me demande comment le prévenu espère s'en tirer. Son livre ne produit qu'une seule chose à sa décharge : c'est l'espèce d'incoscience, de torpeur qu'il révèle chez lui.

Cet état s'est montré endémique, pendant le cours de nos défaites, chez plus d'un militaire. Il semble que les âmes aient été frappées de la foudre, et jamais je n'ai trouvé la comparaison d'armée de Darius plus juste qu'en songeant à l'armée française de 1870.

Le maréchal a déjà choisi ses défenseurs, qui sont MM. Allou, Pinard et Lachaud. Je leur en adjoints un quatrième, à savoir le journal anglais le *Times* qui, ce matin, dans un article qu'il me résume de qualifier, déclare que le commandant de l'armée du Rhin a fait tout ce qu'il pouvait faire, et que les Français ne cherchent depuis un an que des boucs émissaires propres à endosser la responsabilité de leurs malheurs.

Vous connaissez ma réserve au sujet des proscriptions populaires, et aussi mon admiration pour la presse anglaise. Mais cela comporte aussi des réserves, et je n'aime pas que les Anglais fassent de la philanthropie et affectent de l'impartialité à nos dépens. Ils ont le droit de plaindre les gens de la Commune, et, si pareille chose avait eu lieu chez eux, la répression eût été impitoyable à faire frémir. Ils cherchent à disculper le maréchal Bazaine, et ils ont lutté pour bien moins l'infortuné amiral Vinet.

Il paraît que le général Urich demandait aussi à être jugé par un conseil de guerre; et quant au général de Wimpffen qui a adressé au *Siccle* une longue protestation contre l'avis du conseil d'enquête relatif à la capitulation de Sedan, la commission Bamberger insiste auprès du président de la République pour que la même mesure soit prise à son égard.

Ce n'est pas moi qui m'inscris en faux contre une détermination de ce genre. La publicité a sans doute ses inconvénients, mais seulement pour ceux qui n'y sont pas habitués. Il faut donc que nous en prenions l'habitude, et, pour cela, il faut commencer.

Il sera bon surtout, dans le cas actuel, de préciser à quelle heure l'empereur a fait arborer le drapeau blanc, et, par conséquent, quelle action ce fait a pu avoir sur le fatal dénoûment de la journée. Un de mes amis

rassuré en me disant qu'on ne nous demandait des papiers qu'à la barrière et que comme il était bien connu, on me laisserait passer avec lui.

Les choses s'exécutèrent en effet telles qu'il me les avait annoncées, et trois jours après avoir quitté Tours, je défilais sur la place d'Armes couverte d'artillerie prussienne; devant moi marchait mon troupeau de moutons, et j'avais dans ma poche un permis pour me faire délivrer à la commandature un laissez-passer. Pour mon entrée en campagne, ce n'était pas trop mal; il est vrai que la partie difficile et dangereuse de ma tâche n'était point commencée.

Lorsque nous nous fûmes débarrassés de mes moutons, mon compagnon m'annonça qu'il fallait se remettre en route pour aller en chercher d'autres au Rottoir. C'était là que je l'attendais, et j'avais d'avance préparé une histoire : puisqu'on gagnait tant avec les Prussiens, je voulais essayer de faire le commerce pour moi; j'avais un peu d'argent; en achetant et en revendant directement, cela vaudrait mieux que de travailler pour les autres.

— Vous avez de l'argent, me dit-il, et vous voulez faire ce métier-là; eh bien! mettez que vous ne m'avez pas connu, moi, si j'avais cinquante francs dans ma poche, je vivrais avec et je ne travaillerais pas pour les Prussiens.

Je lui tendis la main, touché de ce bon mouvement; il ne le prit pas et me tourna le dos après m'avoir regardé avec pitié.

Me voilà donc à Versailles à midi, libre de mes mouvements, et avec plusieurs heures devant moi; car mon plan était de sortir de la ville à la nuit tombante et, par les bois, de gagner Meudon, d'où je descendrais à la Seine.

J'avais cru que je trouverais la ville pleine de troupes; je vis au contraire que la garnison n'était pas très-nombreuse; mais si l'on rencontrait peu de soldats, on marchait au

qui a assisté à ce drame, m'a dit n'avoir vu flotter qu'à quatre heures le drapeau parlementaire; mais, comme les gens qui n'étaient pas alors le nez en l'air à regarder les mouches, je m'explique très bien qu'il puisse être vrai, comme l'a écrit le général Bentzmann, que cela ait eu lieu vers deux heures et demie, c'est-à-dire avant que l'encombrement de Sedan n'ait commencé.

Le souverain déchu recevra donc la coup de grâce, et Dieu sait qu'il y a déjà assez de choses à son compte pour qu'il n'en ait pas besoin. Je vous réitère, d'ailleurs, les assurances que je vous ai envoyées à propos du bonapartisme. Cette cause, si toutefois c'en est une, décline positivement. Les seuls individus qui fassent encore leurs réserves à cet égard, sont ceux qui composent une certaine classe de manieurs d'argent. Ils sont, en France, quatre à cinq cents tripoteurs qui révent toujours des fastes de l'agiotage impérial. Ils n'ignorent pas que cette période, si elle revenait jamais, ne durerait guère, et finirait peut-être par des désastres plus calamiteux que ceux dont nous avons été acablés. Mais l'argent, aux yeux de certains hommes, n'a ni odeur ni puer. Ils se disent que deux ou trois années leur suffiraient sans doute pour lancer quelques spéculations véreuses, faire des dupes et s'enrichir. Le reste leur importe peu. Heureusement leurs secrets projets n'importent guère non plus; car, quoique nous soyons habitués à subir la pression des minorités les plus détestables, celle-ci est pourtant trop faible pour arriver à son but.

D'autre part, je souhaite beaucoup que le conseil, si conseil il y a, sache berner le champ de ses investigations, et, sous prétexte de la capitulation de Sedan, n'aille pas remonter aux causes premières de cette catastrophe, c'est-à-dire à l'histoire de la campagne qui l'a précédée.

S'il manquait à cette réserve, nous entreverrions pour n'en jamais sortir dans les discussions stratégiques et dans des conflits de personnalités qu'il faut éviter autant qu'on le peut.

Qu'on fasse ressortir la part particulière de l'empereur à cette série de nos malheurs, part égoïste qui l'accusait quand même on eût réussi; car ce n'est pas le succès, mais le salut de son pouvoir qui l'a préoccupé.

Puis qu'on rende justice au général de Wimpffen, dont je ne songe pas à nier les défauts, ni les torts, mais dont la bravoure inconsciente a été la dernière cause de notre échec.

L'intérêt qui s'attache à ces débats va faire prendre patience pour la délibération de la loi militaire qui semble devoir subir un nouvel ajournement.

Non-seulement M. Thiers est souffrant d'une affection des bronches que son intempérance de langue ne permet pas de guérir rapidement, et qui affecte même sa santé générale; mais, en outre, on croit qu'il cherche à gagner du temps.

Cette opinion, si elle était exacte, tendrait à confirmer celle qui veut que ces négociations pour la libération du territoire soient activement engagées. Sans doute M. de Bismarck sait à quoi s'en tenir; mais il est clair que si la tribune française retentissait, pendant plusieurs semaines, de discours militaires et patriotiques à propos de la loi de recrutement, le public d'Allemagne ne manquerait pas de pousser des clameurs qui fourniraient plus ou moins prétexte aux exigences du gouvernement de ce pays.

Le nôtre sent tellement la nécessité d'être circospect à cet égard qu'il évite tout ce qui peut avoir l'air d'une approbation, même indirecte, aux manifestations anti-allemandes. Ainsi, à l'exposition de peinture qui va s'ouvrir, quelques tableaux avaient trait aux actes de violence commis par les Prussiens pendant la guerre, et je sais que leurs auteurs, par une inspiration patriotique qui doit leur avoir été conseillée, viennent de les retirer. Ils les réunissent chez Goupil, le fameux marchand de tableaux, qui met ses salons à leur disposition. C'est très-bien. Je me demande seulement pourquoi l'on ne donne pas de semblables avis à certains journaux, qui se livrent positivement à des plaisanteries ignobles contre les Allemands. *Paris-Journal*, entre autres, traitait hier le roi Guillaume de gâteux, de

milieu d'un flot d'officiers chamarrés de croix et de décorations, et portant les uniformes les plus variés, car cette armée prussienne qu'on croit sévère pour le costume, est celle qui peut-être possède la plus riche collection d'uniformes, — ces officiers appartenant à ce que nos ennemis appellent l'armée *buhler*, c'est-à-dire que c'étaient des courtisans militaires, des petits princes accourus à Versailles pour bien vivre à l'hôtel des Réservoirs et faire leur cour au futur empereur d'Allemagne.

Ces groupes dorés contrastaient étrangement avec les rares habitants qu'on rencontrait çà et là errant tristement, inoccupés, et jetant un regard curieux et désolé sur le *Moni leur de Seine-et-Oise*, affiché au coin des rues.

S'ils n'avaient que ce journal pour les renseigner ils ne devaient pas savoir grand-chose, car le numéro du 10 annonçait ainsi notre victoire de Coulmiers : « L'armée de la Loire s'avancant sur la rive droite de la Loire vers Beaugency, le général de Tann a pris position contre elle le 9 en dehors d'Orléans, et, après avoir constaté la force de l'ennemi, s'est retiré en combattant sur Saint-Péray. » Si on avait pu accuser nos journaux de cacher la vérité, les journaux prussiens étaient nos maîtres.

En passant devant la boutique d'un perruquier, je ne pus résister à la tentation de me faire raser et de me laver les mains. C'était peut-être imprudent dans ma condition, mais anciennes habitudes de bien-être les et de propriété l'emportèrent sur la prudence.

En me voyant entrer, le perruquier fit un geste pour me dire que son établissement n'était pas ouvert à des gens de mon espèce, mais je ne voulais pas comprendre et m'assis devant une cuvette. Comme il n'avait personne en ce moment chez lui, il se décida à me nouer une serviette sous le menton.

(T.M.)

[A suivre.]

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 6 Mai 1872.

52

UN BLESSÉ

(1870-1871)

vieillard à moitié mort.... Cette presse est vraiment l'ignominie et la plaie de la France. M. Huquet, banquier et fondateur de l'Agence *Libérale* (bonapartiste), vient de laisser à la Bourse un passif de 1,800,000 francs et de partir pour des rives plus hospitalières. On ne raconte, au sujet de ce septième secrétaire du prince Napoléon, et amené, en *catimini*, de petits jeunes gens tailler un *buc* au Palais-Royal. Il a monté sa maison de banque sans un sou.

L'Union annonce la présence de don Carlos en Espagne. Les nouvelles de ce pays sont bien vagues jusqu'à présent. En tout cas, si Amédée s'en tire avec les carlistes, sa position ne sera pas plus belle, car Serrano, après avoir battu l'insurrection, se retournera probablement contre le gouvernement. Cette tradition est de règle chez les généraux espagnols de l'autre côté des Pyrénées.

Mais que dites-vous du duc de Bisaccia qui vient de rassembler, en quelques jours, 645,000 francs pour aider les partisans de don Carlos? Et cela quand la France attend encore d'être libérée des Prussiens! Et pourtant M. de Larocheboucaud Bisaccia est ce qu'on appelle un galant homme, un homme qui a la conviction d'aimer sa patrie. Voilà où conduit l'esprit de parti. Il étend tout, il obtient les âmes... En face de cette passion réactionnaire on devient communiste; et, en revanche, quand je vois les communistes, on devient réactionnaire. Et cependant, on dit un ami plus calme, il ne faut être ni l'un ni l'autre.

Le *Journal des Débats*, qui a lié avec l'Académie française une commerce d'admiration mutuelle, vient de perdre une belle occasion de se taire. Croyez-vous que le voilà qui part en guerre sur la question et en faveur du rétablissement des Jeux? Son premier pas est timide, mais promet davantage, et il promet d'ailleurs lui-même une autre attitude dans une affaire qui, quoique susceptible d'être envisagée de plusieurs côtés, a avant tout un parfum d'innocence.

On s'entretient beaucoup de la dépêche de Berlin qui nous apprend que le pape refuse le cardinal prince de Hohenlohe comme ambassadeur. M. de Bismarck n'aurait-il pas su ce qu'il faisait? C'est douteux. Alors, s'il l'a su, il a voulu accuser son conflit avec l'ultramontanisme, et les papiers ne seront pas avec les ultramontains.

On me confirme à l'instant ce que je vous disais tout à l'heure de la santé de M. Thiers. Fatigue nerveuse et besoin de ménagements, voilà tout; mais M. Thiers ne veut pas se ménager et ne songe pas à l'adage médical: «A vingt ans, une maladie est une indisposition, à soixante-quinze, une indisposition est une maladie».

George Sand termine un nouveau roman; il ne lui manque que le titre, pour lequel elle demande conseil à ses amis. On me montre une de ses lettres, grande et large écriture, presque carrée, légèrement inclinée à gauche, presque sans ratures (même dans ses manuscrits), et, quand il y en a, faites avec un gros pinceau. Quelle force de production à cet âge (près de 70 ans)!

La lettre que j'ai sous les yeux raconte un bien joli mot de petite-fille, la fille de son fils Maurice. M^{me} Sand la peignait, et l'enfant, se plaignant qu'elle lui faisait mal, lui dit: «Ah! que je voudrais être comme X...» (X..., que vous connaissez, et la crâne au comme le vers d'un académicien). Puis elle ajouta: «Pourquoi donc les femmes ont-elles toujours plus de cheveux que les hommes? — Parce que la nature le veut ainsi. — Oh! non, c'est parce quand elles n'en ont plus de vraies.» N.

TABLETTES VERSAILLAISES

La loi sur le conseil d'Etat a passé tout entière en seconde lecture. Vingt-six articles enlevés en une seule séance! Avec les trois qui avaient été votés les jours précédents, cela fait en tout 29. Pour une loi qui ne se pique nullement de prétentions à l'éternité, cela est tout à fait respectable.

Sur l'article 9, relatif aux attributions, juridictionnelles du conseil d'Etat, il y a eu un discours de M. Raudot. L'honorable député de l'Yonne n'admet point la nécessité d'une justice d'exception pour résoudre les différends entre les particuliers et l'Etat, encore moins d'une justice d'exception destinée en quelque sorte à protéger l'Etat contre les particuliers, c'est-à-dire la loi contre la loi. La juridiction administrative n'a point, en effet, d'autre objet. Ceux qui en sont partisans répondent que l'Etat, qui est la chose de tous, a besoin d'être particulièrement défendu, que son impersonnalité qui rend parfois moins scrupuleux dans les fraudes qui se peuvent commettre à son détriment, peut constituer son préjudice dans les débats judiciaires une infériorité vis-à-vis de la partie adverse, et qu'enfin la justice ordinaire, si elle était appelée à trancher, entre les particuliers et l'Etat, serait amenée insensiblement àempiéter sur l'Etat et à le mettre dans sa dépendance. Ce sont là, il est vrai, des arguments tout français, et qui ne sont point en usage dans les autres pays, où l'on ignore profondément ce que c'est que la justice administrative.

Je n'ai point la prétention d'apporter ici une opinion personnelle. L'honorable M. Raudot qui veut mettre bas le privilège de l'Etat en matière de contentieux, avoue lui-même qu'il sait à peine ce que c'est que le contentieux administratif, dont il veut la suppression; et pourtant il l'a étudié toute sa vie! Que cette modestie nous serve de leçon.

Aussi bien le débat serait prématuré aujourd'hui. La Chambre est présentement saisie d'un projet de loi qui demande que les conseils de préfecture, qui sont le premier degré de la juridiction administrative, soient enfin supprimés, et M. Raudot ne s'est point fait faute d'en toucher quelque chose dans son discours. Il y reviendra en temps et lieu, et nous le suivrons alors avec plus d'intérêt.

Vous me direz, sans doute, qu'une discussion sur la maintenance ou la suppression de la juridiction administrative au premier degré eût été plus à sa place, si elle eût précédé le débat sur l'article 9 de la loi sur le conseil d'Etat, qui maintient le second degré de cette même juridiction administrative. L'objection est si naturelle et si sensée qu'elle en est presque naïve, et nos législateurs de la droite seraient impardonnable de ne s'y être point d'eux-mêmes arrêtés, s'ils avaient eu la prétention de faire une bonne et durable loi. Mais ils n'ont eu ni cette prétention, ni cette intention; c'est là un fait parfaitement acquis aujourd'hui: ils ont voulu tout simplement se complaire, se sentir les routes, et faire les gros yeux au gouvernement.

C'est bien la décision des sens du vote sur l'article 3; impérialistes (sauf M^{me} Magne et Rouher qui se sont abstenus, comme hommes du gouvernement qui ne voulaient point avoir à se démentir un jour), orléanistes, sous la bannière du duc d'Aumale et du prince de Joinville, légitimistes indécis ou extrêmes, tous ont donné. C'est une revue, disent les uns, une démonstration disent les autres. On fait voir au gouvernement qui l'on est et combien l'on est, et qu'on sait vouloir au besoin avec ensemble.

Quant au ministère, on feint d'ignorer jusqu'à son existence, — ce qui dispense d'essayer contre lui une attaque de front, dont l'issue serait douteuse peut-être.

Tel est aujourd'hui le mot d'ordre de la coalition: le dédain. Nous connaissons ce mot d'ordre-là: il n'est le plus souvent qu'une formule mensongère destinée à masquer l'impuissance.

Si la majorité se sentait d'accord avec l'opinion prédominante et l'instinct actuel du pays, elle oserait, et elle ne se contenterait certainement pas tantôt de s'épauler en doléances vaines sur l'incorrection du régime parlementaire qui est actuellement le nôtre et tantôt d'afficher sur le même sujet le plus noble dédain.

ALSACE-LORRAINE

La population de Strasbourg vient de témoigner encore une fois de son attachement pour la France, à l'occasion de l'ouverture de l'Université allemande dans cette noble et patriotique ville.

Dans la soirée, au plus fort de la fête des vainqueurs, les étudiants allemands exécutèrent une marche aux flambeaux et traversèrent la ville en poussant des hurrahs en l'honneur de la patrie allemande. Des trinités et des fenêtres on leur répondit par des cris de: *Vive la France!* Ils se retirèrent ensuite de la brasserie Güter où se trouvaient des français et une rixe aurait eu lieu si des agents de police et des soldats n'étaient intervenus.

Dans une correspondance adressée à la *Republique française* nous trouvons les détails suivants sur les scènes qui se sont passées dans la taverne dont il s'agit plus haut:

Strasbourg, 2 mai 1872.

Je m'étais trop pressé hier en vous annonçant que l'inauguration de l'Université se passerait sans encombre.

Le soir, les étudiants firent une marche aux flambeaux et traversèrent la ville en poussant des hurrahs en l'honneur de la grande patrie allemande. Des trinités et des fenêtres on leur répondit par des cris de: *Vive la France!*

Déjà furieux de cet accueil, auquel, dit-on, ils ne s'attendaient pas, ce qui me paraît invraisemblable, ils se rendirent à la brasserie Güter (taverne alsacienne).

Là étaient réunis les étudiants en médecine et en pharmacie, strasbourgeois, et un certain nombre de bourgeois de la ville. On laissa les Allemands s'installer à un bout de la brasserie; seulement, toutes les fois qu'un étranger, avec une casquette rouge ou son bonnet brodé, faisait mine d'avancer dans l'autre partie de la salle, il était salué par des sifflets et des huées.

La scène s'était renouvelée plusieurs fois; un grand professeur à longs cheveux et à lunettes, qui avait pris une attitude provocante, et le même soir, alors des soldats et des étudiants se levèrent et entourèrent la *Wacht am Rhein*.

Des chœurs d'énergie leur répondirent. Quelques jeunes gens français se levèrent; mais, au moment où de tous les côtés on leur criait de s'asseoir, de se tenir tranquilles, des agents de police avec des soldats font violemment irruption dans la salle, renversant les tables, brisant les chaises et bousculant tout le monde.

Les sabres sont tirés. Les soldats frappent à droite, à gauche, comme des aveugles.

Plusieurs personnes, et parmi elles des consommateurs très-inoffensifs, sont blessés.

Une correspondance d'Alsace de la *Republique française* trace un curieux tableau du délire des étudiants allemands lors des fêtes qui ont accompagné l'inauguration de l'Université.

Il faut avouer que l'Allemagne savante ne gagne pas à être vue de près. Les soldats députés d'étudiants que Berlin, Heidelberg, d'autres villes encore ont envoyées à Strasbourg, n'ont pas ressemblé beaucoup plus à la parade d'un cirque de province, ou à l'expédition d'un théâtre de chiens et de singes de foire qu'à un cortège de jeunes gens voués aux études sérieuses.

Rien d'extraordinaire comme leurs costumes; vestes à brandebourgs, culottes blanches, insignes variés, larges baudriers brodés d'or en sautoir, puis casquettes de toutes les couleurs et de toutes les formes, jaunes, blanches, vertes, rouges; les uns rappelant la couleur que portaient autrefois nos conducteurs de diligence; d'autres, apitoyés comme la casquette d'officier de hussards; d'autres, brodées comme la bourse à quater d'un bandeau d'église, plaquées sur le front comme une soucoupe renversée, et qui rappelleraient en sens inverse le prodige d'équilibre de la calotte des zouaves, si ce n'était qu'ils ne servaient qu'à protéger le crâne.

En tête de chaque groupe marche un porte-bannière, qui se distingue des autres par un baudrier plus large, et par trois grandes plumes blanches ou noires fixées au bécot. Et pour compléter ce carnaval moyen-âge, des étudiants, remarquables généralement par leur grande taille et par les nombreuses balafres qui découpent leurs visages dans tous les sens, portent gravement de longues rapières, dont le fourreau traîne à terre, et qui les tiennent la lame à peu près comme un cierge.

Certes, nous n'avons pas à nous vanter, nous autres Français, d'avoir toujours été si droit sérieux; mais en voyant des jeunes gens, qui ne sont plus des enfants, tant s'en faut (il m'a semblé que l'étudiant de dixième année n'était pas encore un Allemand), s'attacher de la sorte, non point en riant et pour une mascarade, mais gravement, doctement, pour défilier à travers la ville et entendre les harangues de leurs plus illustres professeurs, nous nous faisons difficilement à cette idée que l'avenir leur appartient, et que nous aurons sous les yeux des hommes qui doivent s'imposer au monde, non-seulement par la force brutale, mais aussi par la supériorité de l'intelligence et des lumières! Ah! mais que la France saura comprendre et vouloir... comme la fantasmagorie du pédantisme allemand sera vite évacuée! Ou, d'autre part, un grand nombre de notabilités d'outre-Rhin, professeurs, députés, etc., étaient accourus pour relever la fête de leur présence; presque tous portaient soit une médaille, soit une croix, ou un bout de ruban, enfin un insigne quelconque; soit-ce là encore les gens sérieux qui abandonnent aux enfants ou peuplons-enfants, les bijoux et les hochets; nous voyons qu'en Allemagne on porte aussi loin qu'en France, sinon plus loin, l'amour des décorations.

Un détail caractéristique, c'est l'affiche qui annonce aux étudiants le programme de la fête. (Je ne dirai, entre parenthèses, que, pour déchiffrer une de ces affiches, j'ai dû parcourir la moitié de la ville, parce que partout on les avait noyées d'encre ou de goudron.) En voici le résumé:

Lundi: réunion des étudiants chez Lips *jardin ou bon*.

Mardi matin: frubschoppen (traduction: *chopes matinales*).

Soir: Kneipe. Le dictionnaire traduit ce mot par *cabaret boyon*.

Mercredi matin: réunion à la brasserie du *Braban*, près du Temple-Neuf. Ils ont eu bien soin de ne point dire *près des ruines du Temple-Neuf*.

Jeudi: excursion à Sainte-Odile.

Soir: commens. On appelle *Commens* une réunion où chaque convive est tenu, toutes les fois qu'il boit, de vider son verre d'un trait.

Enfin, vendredi matin, *frühstücken*, coup de bécot avant le départ.

Je ne crois pas exagérer beaucoup en affirmant que dans ces cinq jours, chaque étudiant absorbe environ cent chopes, soit une moyenne de vingt par jour. C'est la seule supériorité incontestable que possèdent ces lettrés sur nos étudiants français.

Jusqu'ici, aucun conflit n'a eu lieu entre notre population et ces bords d'ivrognes. Les Strasbourgeois s'abstiennent; ils contiennent leur indignation et leur dégoût, laissant les universitaires tudesques faire du tapage dans nos brasseries, et se griser avec notre bière. Seuls, les étudiants allemands strasbourgeois ont protesté silencieusement par un bouquet d'immortelles et un ruban tricolore mis à leurs boutonnières.

NOUVELLES ET BRUITS

Le *Courrier de France* nous apporte une bonne nouvelle et nous souhaitons vivement qu'elle se confirme.

A la suite de la conférence qui a eu lieu entre M. d'Arnim et le président de la République, nous apprenons, dit ce journal, de source si non officielle, du moins certaine, que les garnisons prussiennes, dans les départements encore occupés, vont être immédiatement réduites.

Le même journal dans les dernières nouvelles annonce que M. Thiers est allé, vendredi à Paris dans la journée rendre visite à M. d'Arnim, que l'ambassadeur d'Allemagne était absent, et que le président de la République n'a pu que lui déposer sa carte.

Le *Courrier* ajoute ensuite que quelques jours s'écouleront avant qu'il y ait une seconde entrevue entre le président de la République et l'ambassadeur d'Allemagne.

M. d'Arnim aurait télégraphié à Berlin la conversation qu'il a eue avec M. Thiers. C'est seulement lorsqu'il aura reçu de M. de Bismarck une réponse à cette communication qu'il reviendra pour reprendre l'entretien.

D'après les informations de l'agence Havas, il est vrai que M. le comte d'Arnim n'a pas eu de nouvelle entrevue avec M. Thiers. Celle de mercredi qui a été consacrée à un échange de vues générales dont l'ambassadeur allemand doit entretenir M. de Bismarck, nécessitera un échange de dépêches préliminaires qui réclameront un certain temps. On ne croit donc pas que les négociations soient réellement entamées d'ici à quelques jours, bien qu'on ait confiance dans leur bonne conduite et dans leur résultat final.

Un léger nuage paraît s'être levé entre M. le président de la République et le nouveau ministre du commerce.

M. Teisserenc de Bort aurait fait entendre à M. Thiers qu'il serait peut-être opportun de tenir compte des répuugnances de l'Assemblée d'une partie du pays contre l'impôt des matières premières.

M. le président de la République aurait, dit-on, repoussé avec une certaine vivacité les ouvertures de M. le ministre du commerce qui n'avaient cependant été faites qu'à la suggestion de plusieurs députés très-experts dans cette importante question.

Voici le résultat de l'élection, par les bureaux, de la commission de 45 membres pour l'enquête sur les classes ouvrières. Cette commission est ainsi composée:

- | | |
|-------------------------|--|
| 1 ^{er} bureau: | MM. Lucien Brun, Waddington, de Chabrol, |
| 2 ^e " | Lefebvre, de Guiraud, Delpey, |
| 3 ^e " | Remis à lundi. |
| 4 ^e " | MM. Vilfen, comte Jaubert, de Kergorlay, |
| 5 ^e " | Buisson de l'Aude, Cazenove de Pradines, Grange, |
| 6 ^e " | D'Audiffret-Pasquier, Ducarre, Joubert, |
| 7 ^e " | Mathieu, Rodez de Bénavent, Tizard, |
| 8 ^e " | de Melun, duc d'Harcourt, Balsan, |
| 9 ^e " | M. A. Delorme, Target, Acloque, |
| 10 ^e " | de Richemont, Tallon, Sorph (Gusman), |
| 11 ^e " | de Richemont, Tallon, Sorph (Gusman), |
| 12 ^e " | Léon (Adrien), Depeyre, Lamberterie, |
| 13 ^e " | de Méaux, Benoist d'Azy, Guédon, |
| 14 ^e " | Warnier (Marne), Godin, Girard, |
| 15 ^e " | de Cumont, de la Monneraye, Desseigny. |

Le ministre de la guerre a déposé vendredi sur le bureau de la commission de la réorganisation de l'armée un projet tendant à diviser la France en 12 régions militaires.

La commission parlementaire de la réorganisation militaire a émis l'avis, par 10 voix contre 6, que des examens soient imposés à tous les officiers faisant actuellement partie de l'état-major.

Vendredi, la commission chargée de l'examen de la proposition de Pressensé sur l'amnistie s'est réunie. Elle se propose de modifier le projet primitif de M. de Pressensé en l'appliquant par catégories aux condamnés qui sont au nombre de six mille environ. La commission doit entendre mercredi prochain le colonel Gaillard à l'effet de lui demander l'état exact des condamnés pour déterminer ces catégories.

La commission d'instruction primaire a adopté en principe que l'enseignement primaire serait gratuit pour toutes les familles hors d'état de payer. Cette liste de gratuité sera dressée sur déclaration des parents par les soins du conseil municipal, en cas de contestation la commission cantonale statuera en dernier ressort.

D'après le *Courrier de France* M. Thiers aurait fait venir M. Charles Blanc, directeur des beaux-arts et l'aurait prié de faire savoir aux artistes que les œuvres touchant directement à la dernière guerre ne pourraient être maintenues, donnant à entendre que de grands ménagements avec la Prusse étaient nécessaires.

Le *Journal des Débats* s'occupe de la question du rétablissement des jeux en France, et dit qu'il y aurait lieu de faire un essai en s'attachant à écarter les dangers que la loi de 1836 a voulu conjurer.

On vient de procéder à l'exhumation des braves Français tombés au Bourget lors des batailles sanglantes qui se sont livrées dans ce village des environs de Paris. Les morts avaient été enterrés dans des propriétés particulières, à la place même où ils étaient tombés.

M. Richard Wallace, le riche et le généreux Anglais, vient de louer pour la prochaine saison des chasses une assez grande partie de la forêt de Compiègne.

Cette partie, qui était autrefois très-giboyeuse et qui, pendant la guerre, a été dévastée encore plus par les braconniers que par les Prussiens eux-mêmes, va être repeuplée en gibier de toute sorte.

On assure qu'à l'occasion du consistoire qui sera tenu lundi prochain, le pape publiera une encyclique où il sera question notamment des relations du saint-siège avec le Portugal.

Le bruit se répand de nouveau que l'empereur Alexandre est tombé dans une profonde mélancolie.

Le voyage du czar à Livadia aurait occasionné un conflit assez sérieux concernant la question politique entre l'empereur de Russie et l'héritier de la couronne.

Le czar vit à Livadia très-solitaire, constamment sombre et taciturne.

Les idées mystiques auxquelles il paraît abandonner depuis quelques années, ont reperdu une grande influence sur l'esprit du souverain, et d'après le témoignage des personnes de son entourage l'imagination serait sérieusement atteinte.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

La justice en zig-zag.

Paris, 3 mai 1872.

On a souvent reproché aux Allemands leur goût immodéré pour les produits de l'horlogerie française. On a volontiers constaté à ce propos et embelli les faits notables. Les anecdotes ont abondé. Les adeptes de la doctrine de Gall ont été jusqu'à prétendre que le crâne prussien, examiné à l'œil nu, présentait une protubérance anormale à laquelle les événements de la dernière guerre auraient imprimé un développement singulier et qui avait jusqu'ici échappé à l'observation des plus savants phrénologistes. Ils ont même osé, je crois, qualifier du nom barbare de pendulisme le penchant nouveau indiqué par cette bosse.

Les personnes graves ont dû certainement croire tout d'abord que ces réminiscences passionnées ou plaisantes étaient sinon sans quelque fondement, du moins fort exagérées et que le Français, «*si malin*» au dire de Boileau, cherchait simplement l'occasion de se venger à peu de frais de vainqueurs impitoyables.

Les personnes graves susdites avaient sans doute quelque juste motif de se défier de notre caractère national. Je ne les blâme point pour ma part d'avoir hésité un moment à prendre au sérieux tous ces griefs alors sur tout qu'ils étaient exposés d'une façon un peu fantaisiste dans un style trop pittoresque. Elles se souvenaient probablement aussi du mot de Tacite sur nos ancêtres et pensaient que nous voulions, comme les Gaulois, nous consoler de nos maux par des quolibets et des chansons.

Mais enfin il a bien fallu se rendre à l'évidence. Toute plaisanterie mise à part, les gens sceptiques ou scrupuleux ont eu le loisir de revenir sur leur impression première. Ils ont pu et peuvent se convaincre encore tous les jours qu'en cette circonstance notre patriotisme furieux ne nous avait point trop égarés et que si le Germain ne nous aime pas, il professe en revanche une affection sincère pour nos montures de cheminée. Ce ne serait pas assurément un mal et j'aurais mauvaise grâce à blâmer cette passion de notre bon ami l'ennemi. Elle prouve son excellent goût. Le malheur est qu'il a toujours employé pour la satisfaction des moyens que les juges de Berlin, s'il en existe encore, doivent trouver dans leur intérieur un peu bien répréhensibles. Je vous ai moi-même, à différentes reprises, conté à ce sujet des événements précis auxquels leur caractère judiciaire donnait une authenticité incontestable.

At-je mis quelque complaisance et un brin de malice à étaler à tous les yeux ces petites faiblesses des guerriers compatriotes de Goethe? J'aurais mauvaise grâce à m'en défendre. Je consens même à faire partie du comité de la rue Grégoire, ou à être accusé d'avoir volé les canons de Vincennes si j'essaie seulement de me disculper sur ce point. C'est vrai, je n'ai jamais laissé passer, sans la saisir au vol, l'occasion de consacrer historiquement la réputation de nos compatriotes. Je puis affirmer en même temps, c'est que j'ai toujours parlé à bon escient, non sur des hypothèses, mais sur des faits, et que la sincérité de mes récits n'a eu d'égal que ma satisfaction à les produire.

Cela dit, je m'empresse encore un coup de vous signaler un nouveau trait de cette monomanie horlogère de l'Allemand.

Je me trouvais mardi dernier, 1^{er} mai, à la cour d'assises et assistai au jugement de la fille Philomène Quentin. Philomène est une cuisinière nomade qui change de patrons plus souvent que de chemises. Elle a la mauvaise habitude d'entrer dans les maisons bourgeoises le matin et d'en sortir le soir, emportant à titre de souvenirs sans doute, toute une collection des effets mobiliers qui ont pu lui tomber sous la main. Linge, argent, bijoux de ses maîtres, montres, chaînes, vêtements d'homme, comptables, elle ne néglige rien. Énumérer ici la série de vols étranges commis depuis cinq ans par cette domestique démenageuse, serait trop long. Au surplus ce n'est point là mon fait. Ce que je tenais à constater devant vous est ceci: Philomène est devenue, après le siège de Paris, la maîtresse d'un officier prussien. Touchant accord d'âge couple! amants bien faits l'un pour l'autre! Savez-vous ce que donna à sa bien-aimée notre Werther au casque pointu, lorsque les cruelles nécessités du service l'obligèrent à reprendre le chemin de la patrie?

Je ne vous le donne certes point en cent à deviner. Vous avez déjà mis le doigt sur la chose. Oui, une pendule; une belle et bonne pendule volée à ces détestables Français. Quel était le sujet de l'ornementation? un *amour vainqueur*, peut-être. Je ne sais. Les débats de la cour d'assises n'ont pas éclairci ce détail accessoire, mais ils ont constaté le fait principal. Cela suffit.

Le grand Frédéric prenait la Silésie, mais n'osait pas dépouiller le menuier de Sans-Souci. «Ce sont-là les jeux de prince, disait-il à ce propos le poète,

«On respecte un moulin, on vole une province.»

Lorsque Andrieux écrivait ces vers, songait-il qu'en 1870 et 1871 les jeux de prince prendraient une telle extension et trouveraient de si nombreux imitateurs?

Le successeur de Frédéric nous a soustrait l'Alsace et la Lorraine. C'était dans les traditions de la famille. Je ne m'en étonne point. Mais hélas! qu'est devenu le respect des moulins? et l'ajoute, en songeant aux soldats de leur chef et travaillant au petit, alors qu'il travaillait au grand lui-même: qu'est devenu le respect des pendules?

Les pendules marquent souvent de tristes heures dans la vie des individus comme dans celle des peuples. Les fouilles publiques ont toutes annoncées l'instance introduite par M. Emile de Girardin devant la première chambre du tribunal civil de la Seine et le jugement intervenu. Vous savez que le tribunal a admis la demande en désaveu de paternité formée par l'éminent publiciste et son autre demande en séparation de corps contre sa jeune épouse, l'ancienne comtesse de Tiffenbach. Le lendemain de l'audience, c'était à qui, au palais, interpellait le directeur de la *Gazette des tribunaux*. Le journal judiciaire, en rapportant dans ses colonnes l'événement de la veille, avait cru devoir user de périphrases, faire le nom des parties en cause, et affecter des allures mystérieuses. M^{me} Paillard de Villeneuve avait peine à se défendre sur ce point et à repousser les plaisanteries de ses confrères. Le diable sait pourtant s'il manque d'a-propos d'esprit. Allou le félicitait ironiquement sur sa pudicité bienveillante; Caraby le complétait sur ses habitudes nouvelles. Nogent-Saint-Laurens lui savait gré d'avoir su garder si religieusement le secret de Polichinelle.

Ce qu'on ne savait pas à notre parlotte et ce

que Paillard ne divulguait point alors, je puis bien vous le dire tout bas aujourd'hui. M^{me} Paillard servait autrefois de témoin dans son fameux duel avec Carrel. Récemment encore, il avait dîné chez l'auteur du *Supplément à l'œuvre* de Girardin. Vous comprendrez maintenant les motifs de sa réserve.

J'ajouterai qu'aujourd'hui même, vendredi, la *Gazette*, rompant avec une prudence désormais inutile, donne le texte complet des deux jugements.

Les Corsos ont un tempérament qui s'accorde mal de la prudence et aime volontiers l'éclat. Leur député, le signor Rouher, n'a point encore, il est vrai, lancé un coup de couteau en carabine à la République; il se tient ou de caché jusqu'à dans les maquis modestement caché jusqu'à dans les maquis de la Chambre et observe toujours le silence du démon muet de l'Évangile. Mais dans l'île qu'il représente, il signor Trani s'est montré un peu plus vif à l'égard de son préfet, l'honorable M. Dauron. A propos d'une allusion qu'il a jugée blessante, il a sollicité en pleine place publique l'administrateur surpris.

Trani a été traduit pour coups et blessures devant le tribunal d'Alaccio.

Les soufflets sont certainement vieux comme le monde et il ne me répugnerait pas de croire que Cain avait tué Abel à du lui en infliger un violent. Ils ont été punis de façon bien diverse par les législations.

A Rome, autrefois, c'était qui appliquait ainsi la paume de la main sur la joue de ses concitoyens, en était quitte pour payer à la partie lésée quelques pièces d'argent. On nous citait même à l'école l'histoire de ce chevalier original qui prenait plaisir à se promener dans le Forum suivi de deux esclaves chargés de monnaie, à distribuer des soufflets à droite et à gauche, et à payer ensuite et sur-le-champ, de la meilleure grâce du monde, l'indemnité fixée par la loi. M. Demangeat, le savant professeur de droit romain, aujourd'hui conseiller à la cour de cassation, ajoutait finement que le nombre de Romains, loin de redouter la rencontre du chevalier, se pressaient à l'environ sans passer.

Les soufflets contiennent que j'aurais cher de notre temps. M. Trani a été condamné à six mois de prison. C'était, il est vrai, comme le faisait remarquer M^{me} Gaienne, un soufflet corsé.

Gaienne s'y connaît. Il faillit l'autre jour en recevoir un en pleine salle des pas-perdus. Il venait de plaider à la 5^e chambre civile une petite affaire dans laquelle sa malice bien connue avait trouvé lieu de s'exercer. Il s'agissait d'honoraires réclamés par un médecin. Le malade était décédé. La famille résistait; je ne sais pourquoi à la demande, et Gaienne; son avocat, soutenait qu'elle était exagérée. Quand le docteur qui avait voulu assister aux débats, sortit de l'audience, il savait sang et eau et ne pouvait se consoler des épigrammes décochées contre lui. Il interpella vivement Gaienne, fait le geste de lever la main et le provoque. Que fait Gaienne? Il rajuste son binocle, et avec sa placidité narquoise: «Cher docteur, répond-il, je n'aime guère me battre autrement qu'avec la langue, mais enfin j'accepte votre défi. J'aime encore mieux avoir affaire à vous comme duelliste que comme médecin.»

Le docteur finit par rire et le duel n'eut pas lieu.

ÉTRANGER

Aucune nouvelle grave d'Espagne. Les journaux de Paris ne nous apprennent, sur l'entrée de don Carlos en Navarre, rien d'essentiel que nous ne sachions depuis hier. Le télégraphe toutefois a été un peu plus explicite à l'égard, et les dépêches qu'il nous publie ce matin contiennent quelques détails nouveaux; nous croyons en conséquence devoir reproduire ces dépêches, bien qu'elles fassent sur les faits principaux double emploi avec celles que nous avons déjà hier données à nos lecteurs.

Bayonne, 3 mai, soir.

Le bruit court ici que don Carlos est entré en Espagne et qu'il a été vu le 2 à Vera.

On dit que Rada, que l'on représentait hier comme ayant quitté ses bandes pour se réfugier en France, aurait simulé une retraite pour s'avancer jusqu'à la frontière et protéger l'entrée de don Carlos en Espagne.

Madrid, 3 mai, 5 h. 15, soir.

L'Assemblée fédérale républicaine a suspendu ses séances et a confié la dictature du parti républicain à M. Pi Margall.

Bayonne, 3 mai, 9 h., soir.

Une lettre de Saint-Sébastien, le 2 au soir, semble confirmer l'entrée de don Carlos

recueillir des objets dont l'armée n'a nul besoin. On a vu juste le jugement porté par le conseil municipal de la guerre, qui déclare que les ordonnances de la guerre, qui choisissent sans discernement. Tout ce qui est ordonné par la direction est ordonné par la direction. On a vu juste le jugement porté par le conseil municipal de la guerre, qui déclare que les ordonnances de la guerre, qui choisissent sans discernement. Tout ce qui est ordonné par la direction est ordonné par la direction.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

A la séance extraordinaire du 2 mai du Conseil municipal les rapports suivants ont été déposés :

Cimetière israélite. — Agrandissement. Passerelle métallique fixe à péage sur le Rhône, entre la place de la Houle et l'extrémité du parc de la Tête-d'Or. — Concession à M. Martin, ingénieur civil. — Proposition de l'administration supérieure. Ecole des Beaux-Arts. — Exposition universelle. — Exposition des œuvres des lauréats. Renvoyés à la commission des intérêts publics. Donation au consistoire israélite par M. Michel Jansonne de 2,000 fr. Legs aux petites sœurs des pauvres par M. Jansonne et M. Meunier. Legs par M. Duverrier à la société de secours mutuels des ouvriers en soie. Legs au consistoire de l'église réformée par M. Jansonne. Legs de 3,000 fr. aux petites sœurs des pauvres de la Villette par M. Pastrier. Legs aux sœurs Saint-Vincent-de-Paul par M. Perrier. Hospice de Lyon. — Etablissement de magasins généraux. — Honoraires à M. Ansel, ingénieur. Autorisation pour régularisation de dépenses faites de gré à gré, sans autorisation préalable.

Renvoyés à la commission des finances. Le président a fait connaître au Conseil que le traité intervenu entre la ville de Lyon et la compagnie franco-hollandaise représentée par l'agence à Lyon du Comptoir d'Escompte de Paris, pour l'émission de l'emprunt de 3 millions de fr., a été ratifié par M. le ministre de l'intérieur.

Le conseil a repris et terminé la discussion sur le projet d'arrêté portant modification du service des vidanges. Les articles restants ont été adoptés. Le 12^e est ainsi conçu :

Les entrepreneurs opéreront l'extraction et le transport des matières au prix maximum de 3 francs.

Toutes les compagnies autorisées devront se mettre à la disposition des propriétaires qui réclameront leurs services.

Le conseil a autorisé le remplacement des anciennes barrières à l'entrée principale du parc de la Tête-d'Or.

Cette dépense s'élèvera à 1,250 fr.

La société des courses demandait, pour les courses qui s'ouvriront pendant l'exposition, une allocation de 10,000 francs. L'administration municipale, dans son rapport, concluait à accorder 5,000, en raison surtout de cette circonstance que les courses augmenteraient l'écoulement de l'exposition.

Mais, sur les observations des citoyens Despeignes, Bouvattier et Manillier, le conseil a décidé, conformément aux conclusions de la commission des finances, qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir la demande.

CHRONIQUE

La Société des courses de Lyon nous communique la note suivante :

« Nous apprenons que, dans sa séance de jeudi, le Conseil municipal a refusé toute subvention à la Société des courses. Cette Société qui avait l'intention de donner une réunion cette année à l'occasion de l'exposition, vient de décider aujourd'hui samedi, à l'unanimité, qu'il n'y aurait pas de courses cette année.

Un circulaire ministérielle vient de rappeler aux personnes nées à Paris, résidant maintenant en province, que le dernier délai, pour faire une déclaration sur leur état civil, expire le 24 mai.

Cette déclaration est obligatoire et la sanction pénale est en vigueur de 164,400 francs. Les déclarations sont nécessaires à la constitution des états civils de Paris, incendies par la Commune, et l'obligation frappe les parents aussi bien que les enfants naturels que pour les enfants légitimes.

Un journal de notre ville avait annoncé que des sous-officiers avaient été arrêtés à la suite des perquisitions accomplies dans notre ville. On aurait acquis la preuve qu'ils étaient en relations avec le comité central. Comme rien dans nos propres renseignements ne venait confirmer cette nouvelle, nous nous étions abstenus de la mentionner.

Elle est aujourd'hui formellement démentie par la place.

Autre fausse nouvelle. Les journaux de Paris avaient annoncé la prochaine arrivée dans la capitale d'une députation de notre conseil municipal.

Il paraît que ce bruit est sans aucun fondement.

La prochaine session de la cour d'assises du Rhône s'ouvrira le 30 mai sous la présidence de M. d'Hector de Rochefontaine, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Cette session verra se dérouler les débats de plusieurs affaires graves ou intéressantes. C'est, en premier lieu, une bande nombreuse de voleurs émérites ; en second lieu, l'assassinat d'Amis, qui avait été, comme on sait, à la dernière session, renvoyé pour un supplément d'information. C'est enfin le procès en diffamation intenté par M. Andrieux, procureur de la République, à M. Ponet, rédacteur de la Comédie politique.

Nous venons de voir pour la première fois dans nos rues les nouveaux shakos de l'infanterie de ligne.

Ce ne sont ni des shakos, ni des képis, mais entre les deux : les couleurs du képi, la forme et presque la hauteur de l'ancien shako, avec des liserés jaunes et une cocarde sur le devant, maintenant par une patte jaune ; deux ventouses sur les côtés. Le tout rappelle assez bien le shako rouge qu'on vit quelque temps porter aux officiers avant la guerre.

Comme laidure, du reste, c'est parfaitement réussi.

Le Petit-Lyonnais annonce qu'un procès en diffamation est intenté par M^{me} Ponet, femme de M. Ponet, rédacteur en chef de la Comédie politique, au journal le Maudit.

L'inauguration de la ligne de Vesoul à Besançon est fixée au 25 mai.

Nous avons parlé déjà des grands projets de fortifications de notre frontière de l'Est, que médite le gouvernement.

Dans ce vaste système, Lyon et surtout le camp retranché qui doit être établi à Balan, auraient leur rôle. Un demi-cercle de fortifications s'étendrait de Belfort à Lyon, dont des points principaux seraient marqués par des camps retranchés à Belfort, Besançon et Lyon.

Belfort, nous l'avons dit, et ce point est tout à fait décidé, doit se transformer en place de guerre de premier ordre, avec enceinte bastionnée continue pour la ville et forts détachés construits sur les différents sommets qui entourent et dominent cette percée, dite la Trouée de Belfort, qui s'ouvre entre les deux derniers contreforts de la chaîne des Vosges et ceux des monts Jura. Un vaste espace, commandé par les feux de l'enceinte et par ceux des forts, constituerait un camp retranché assez vaste pour contenir une armée de 150 à 200,000 hommes.

Belfort ne resterait pas isolé ; il s'appuierait sur Montbéliard, aujourd'hui fortifiée de 2^e classe, mais appelée à devenir un centre défensif important et à servir de trait d'union entre Belfort et Besançon. Cette dernière ville se verrait également transformée en place de guerre complète, avec enceinte bastionnée, établissements militaires, forts détachés dominant les défilés du Jura et commandant la ligne ferrée et stratégique de Besançon à Montbéliard et Belfort. Un camp retranché établi sous la protection des ouvrages défensifs de Besançon servirait, en temps de paix, pour l'instruction des recrues, et, en temps de guerre, pour contenir de 150 à 200,000 hommes.

Afin d'éviter le retour d'un désastre semblable à celui qui a forcé l'armée de Bourbaki à se réfugier en Suisse, les défilés du Jura seront commandés par des redoutes et des batteries couvrant les lignes de retraite d'une armée vaincue.

Dijon et le pays qui l'entoure paraissent également appelés à recevoir des travaux défensifs. Enfin, comme ligne de réserve, un camp retranché serait établi en avant de Lyon, conservant à la fois cette importante place et le point de jonction du réseau de lignes ferrées dans cette est le centre.

Comme le point le plus menacé de cette ligne de forts serait nécessairement son extrémité nord, celle-ci serait renforcée par un camp en seconde ligne établi à Langres.

Enfin, qu'on ne l'oublie pas, les départements de Seine et Seine-et-Oise, deviendraient en même temps une sorte de vaste citadelle, impossible à investir régulièrement. On voit que si le malheur des armes nous forçait encore une fois à la guerre défensive, nous aurions cette fois du moins de nombreux et excellents points d'appui et la résistance de Belfort nous montre le parti qu'on pourrait au besoin en tirer.

Avant-hier vendredi, 74 Suisses, dont 48 des cantons allemands et 26 des cantons français ont traversé notre ville dans le même costume que nous avions déjà vu, et portant le chapeau de paille orné de *radthodendron*.

Is appartenissent à différentes sociétés chorales, entre autres à celle de Chaux-de-Fonds (canton de Neuchâtel), et le but de leur voyage est d'aller à la messe à la cathédrale de notre ville où ils se rendent pour un grand concours musical.

Ils repasseront à Lyon, mardi, 14 mai, et iront déposer leurs bannières à la brasserie de Guillaume Tell où la colonie suisse de notre ville doit leur offrir une collation.

On a arrêté hier le sieur C..., employé chez M. Prat, receveur des contributions ordinaires, rue de la Pyramide, à Vaise, au délinquant duquel il était soupçonné d'avoir détourné une somme de 6,000 fr.

C... a tout avoué ; au moment de son arrestation, on a trouvé sur lui une somme de 375 fr. en billets de banque qu'il a reconnu appartenir à M. Prat.

Sur une des pelouses du parc de la Tête-d'Or, concédées à l'exposition, on élève en ce moment une construction en style rustique, où l'on débitera du cidre.

Cela s'appellera la Chaumière normande.

Nous aurons, paraît-il, pendant l'exposition, une série de représentations d'une troupe de gymnasiarques américains des plus célèbres. Cette troupe, qui s'appelle elle-même les *Fils de l'Aïr*, opérera à l'Alcazar.

Les artistes de ce genre ont toujours besoin de beaucoup d'espace, et les établissements où ils peuvent travailler à l'aise sont assez rares. Il leur serait impossible d'opérer, par exemple, dans une salle comme le Grand-Théâtre. L'Alcazar se trouve tout à fait à la mesure de ces prodigieux acrobates.

L'administration de la Revue-Album de l'Exposition de Lyon, publication illustrée, et du Programme de l'Exposition, journal des étrangers, 8, avenue du Parc, Lyon.

Rapporté à MM. les exposants qu'elle les prie de lui adresser sans retard, tous les renseignements et documents les concernant pour faciliter la rédaction de la notice qui les concerne. Elle les invite à accompagner ces communications de leurs gravures et de leurs clichés.

L'administration les prie également de vouloir bien lui envoyer sans retard les notes nécessaires à la rédaction des *étiquettes* ayant pour objet de signaler aux visiteurs le sujet, le genre et l'historique des œuvres et des objets exposés.

Nous parlions l'autre jour d'une soirée qu'on organise aux Variétés de Paris, au bénéfice de notre ex-premier ténor Renard.

Un journal nous apprend aujourd'hui que le pauvre artiste est à toute extrémité. Il ne peut plus absorber aucun aliment et son corps, entièrement paralysé, ne peut plus remplir aucune de ses fonctions. Antoine Renard n'est âgé que de quarante-neuf ans : il est né à Lille, le 15 février 1823.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE BELLECOUR.

Programme du dimanche 5 mai.

Première partie.
1. Ouverture de la *Bohémienne* (Baltz).
2. Invitation à la valse, orchestrée par Berlioz (Weber).
3. Air du ballet du *Prophète* (Meyerbeer).
4. Ouverture du *Trompette de M. le Prince* (Bazin).

Deuxième partie.
1. Ouverture de *Charles VI* (Halévy).
2. Fantaisie sur le *Trouvère* (A. Luigini fils).
3. Baden-Baden, valse (Bousquet).
4. Grande marche de la *Reine de Saba* (Gounod).
5. Galop Champagne (Lunhaye).

Prix d'entrée : 50 cent.

En cas de mauvais temps le concert serait renvoyé au lendemain.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

autorisée par décret du 8 juillet 1865.

Situation au 30 Avril 1872

ACTIF	
Espece, en caisse 473.443 88	845.937 84
Espece à la Banque 372.493 96	
Effets en recette 285.440 09	
Portefeuille, eff. français 20.548.423 95	24.517.409 75
Portefeuille, eff. étrangers 3.908.985 80	72.632 34
Frais généraux 1872, 1 ^{er} semestre 4.871.003 10	
Ordres de Bourse pour compte de tiers et reports 692.978 11	
Avances sur garanties 5.043.180 50	
Comptes-courants 215.743 06	
Comptes d'ordre 15.000.000	
Actions, versement non appelé 48.544.324 79	

PASSIF	
Capital 20.000.000	
Reserve statutaire 500.000	
Reserve spéciale 214.604 37	
Comptes de dépôts à 3 % 22.266.405 43	
Comptes-courants 3.554.574 63	
Comptes d'ordre 496.029 94	
Bons à échéance 682.505 40	
Acceptations 140.000	
Récompte du portefeuille au 31 décembre 113.409 90	
Dividendes anciens, solde à payer 87.490 50	
Dividendes à compte 1871 240.000	
Profits et pertes 1871 543.304 62	
Profits et pertes 1872, 1 ^{er} semestre 48.544.324 79	

Effets en circulation avec l'Endossement de la Société. F. 15.869.578 82

CERTIFIÉ SINCÈRE ET CONFORME AUX LIVRES :

Le président, L'administrateur délégué.

A. A. BROLEMAN. F. ROBERT.

SOUSCRIPTION

POUR ÉLÈVER UN MONUMENT À LA MÉMOIRE DE

M. KÜSS

ancien maire de Strasbourg

Nous avons publié, dans notre numéro 52 du 23 mars 1872, la 3^e et dernière liste de cette souscription.

Mais, diverses erreurs s'étant glissées dans cette publication, elle doit être considérée comme non avenue et rectifiée comme il suit :

(3^e et dernière liste.)

MM. Jules Crevant, médecin de marine à Montpellier, et Sonier, médecin de marine à la Nouvelle-Calédonie 5	
Clément, capitaine au 5 ^e régiment d'artillerie 5	
Desbordes, capitaine au 5 ^e régiment d'artillerie 5	
Quatre officiers associés du 8 ^e régiment de chasseurs, à Lyon 20	
Dollinger, lieutenant au 2 ^e d'artillerie 5	
Musson, sculpteur 1	
Girardot, chef de division à la préfecture du Rhône 10	
C. D. 5	
Muller et quatre de ses amis 10	
Schaub 2	
Urban 2	
Fridblatt aîné 2	
Fridblatt jeune 2	
Amin 2	
Hemmerlé 5	
Divers 44	
M ^{me} Plarr, de Strasbourg 5	
Euller, capitaine trésorier au 10 ^e régiment d'artillerie-pontonniers 5	
Gigandet, capitaine au 5 ^e régiment d'artillerie 3	
Ploton, chef d'escadron au 10 ^e régiment d'artillerie-pontonniers 5	
Dimones, capitaine au 5 ^e régiment d'artillerie 5	
Lacrière, médecin-major au 10 ^e régiment d'artillerie-pontonniers 5	
Bouvier, négociant à Lyon 5	
Finl, capitaine au 10 ^e régiment d'artillerie-pontonniers 5	
Huin, lieutenant au 10 ^e régiment d'artillerie-pontonniers 2	
Monel, lieutenant au 10 ^e régiment d'artillerie-pontonniers 2	
Bourget, négociant à Lyon 1	
Boone, capitaine au 5 ^e régiment d'artillerie 5	
Henri Hoffner, négociant à Nancy 5	
Grénilhat, lieutenant au 10 ^e régiment d'artillerie-pontonniers 10	
TOTAL de la présente liste 478	
Listes précédentes 470	
TOTAL GÉNÉRAL 948	

Paris, 5 mai.

M. Thiers a en hier une longue entrevue avec M. de Chasseloup-Laubat relativement à la loi sur l'armée.

M. de Cissé a informé le général Chanzy que le gouvernement donnerait l'ordre de poursuivre le maréchal Bazaine.

L'ordre doit être lancé prochainement, suivant les formes ordinaires. Le décret de comparution visera uniquement l'avis du conseil d'enquête et non la lettre du maréchal Bazaine.

Le Journal des Débats dit que la nouvelle du *Mémorial diplomatique* relative à la retraite du prince Gortschakoff est inexacte. Il ajoute qu'il n'est pas question de la retraite du prince Gortschakoff, lequel va, comme d'habitude, en Suisse et à Bade pour raison de santé.

M. Volunieff est nommé ministre des domaines.

La commission élue aujourd'hui pour l'enquête sur les classes ouvrières est composée pour environ les quatre cinquièmes de membres de la droite et du centre droit.

Le général de Cissé a informé le général de Chanzy que tous les conseils d'enquête auront terminé leurs travaux jeudi.

On assure que la publication de l'avis motivé des conseils d'enquête sur les capitulations commencera bientôt. La réunion de la droite et du centre droit a décidé d'appuyer l'interpellation relative au préfet du Cher, si elle est présentée.

On espère encore que le débat pourra être évité.

Le *Bien public*, parlant de la retraite du prince Gortschakoff, dit que cette retraite semblerait faire présager dans la politique extérieure russe un changement de direction devant exercer une grande influence sur la question des alliances entre les diverses puissances, particulièrement sur l'intimité de nos rapports avec la Russie.

La Banque de Bruxelles, ensuite d'un avis publié par la Banque de France, déclare ajourner la souscription projetée.

Le bruit se confirme que le ministère hollandais tout entier a offert au roi sa démission.

Assemblée. — M. d'Audiffret présentant le rapport de la commission des marchés signale une coupable légèreté dans la conclusion des marchés ; des bénéfices scandaleux ont été faits par la fraude, des malversations ont été commises nullement sous la pression des événements, mais préparées de longue main. Il ajoute qu'une part notable de la responsabilité retombe sur l'administration impériale de la guerre, continuant ses commandes à des maisons habituées à la fraude.

Le rapporteur constate que plusieurs officiers d'état-major contrôleurs requerront des pots de vin. M. d'Audiffret examine ensuite la responsabilité du premier auteur de la guerre et de ceux qui, affirmant que nous étions prêts, furent ses complices. Il démontre que nous étions dépourvus littéralement de tout au commencement de la guerre : les arsenaux et dépôts étaient entièrement vides.

Le rapporteur excepte du blâme l'administration de la marine qui n'a commis aucune malversation.

Le rapporteur demande que dorénavant le contrôle soit civil et effectué par les inspecteurs des finances, ce contrôle devant être secondé par la publicité la plus étendue ; signalant ensuite les négociants et paysans qui fournirent des denrées à l'ennemi. Il dit :

Il faut moraliser le pays par le service obligatoire, l'armée est la grande école des générations futures.

Le rapport conclut à la nomination d'une commission d'enquête sur la situation de l'armement en juillet 1870, sur l'emploi du matériel existant, sur l'état actuel des arsenaux, enfin pour la création d'un contrôle spécial.

Ce discours est vivement et unanimement applaudi. La séance est momentanément suspendue.

L'Assemblée adopte ensuite les conclusions du rapport, ainsi qu'une proposition de M. Lucien Brun, tendant à ce que l'enquête soit confiée à la commission des marchés ; elle décide que le discours de M. d'Audiffret et le rapport seront distribués dans toutes les communes de France.

M. de Castellane propose de discuter la loi militaire lundi. Le ministre de la guerre demande une remise de quelques jours. L'Assemblée adopte ; la séance est levée.

A la bourse d'hier, les cours les plus bas ont été de 54.07, — 87.07.

La clôture a été meilleure : on signale des achats à 54.42, — 87.37. Après la bourse, 54.45, — 87.42 ; comptant, 54.50, — 87.35. Italien, plus bas 68, clôture 68.30 ; Autrichien, 823 ; Lombard, 458 ; Foncier, 900 ; Mobilier, 427 ; nouveau, 437 ; Mobilier espagnol, 485 ; Transatlantique, 235 ; Nord, 978 ; Orléans, 823 ; Banque, comptant plus bas 3,680 ; clôture, 3,710 ; Banque de Paris, 1,160.

Bourses étrangères, généralement faibles.

Copenhague, 4 mai.

La police a interdit une réunion populaire projetée demain par l'Internationale comme compromettante pour la tranquillité publique.

VARIÉTÉS

Histoire de la prise de Berne

(Suite. — Voir les nos des 3 et 5 mai.)

XII.

LA DERNIÈRE SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPUTÉS SUISSES.

Je m'en souviens toujours, de ce moment solennel où la session, convoquée par le pouvoir central, s'ouvrit dans le palais fédéral. La maison de librairie dans laquelle j'avais été commis et où j'étais alors associé avait été établie à Berne où elle travaillait beaucoup pendant l'été.

J'étais en conséquence aux premières loges pour assister aux graves événements qui allaient se passer et je vais te les narrer en quelques mots.

Les premiers trains amenèrent une foule de députés qui descendaient tristement sous les arcades leur modeste bagage à la main et allaient se répandre dans les hôtels des environs. Ce n'étaient plus, hélas ! ces joyeuses rencontres d'autrefois, où le jour d'ouverture était pour tous une fête. A midi, le 4^e lundi de janvier 1868, le drapeau rouge à la croix blanche fut hissé sur le palais et les députés entrèrent par groupes ou isolément dans la salle de leurs séances.

Il faisait un jour sombre et les figures étaient en harmonie avec lui. Peu à peu chacun prit place, les conversations se faisaient à voix basse et des poignées de main silencieuses mais éloquentes s'échangeaient entre les hommes des partis les plus opposés. Tout à coup tous les chuchotements s'arrêtèrent, le président venait de prendre place, à son fau-

teuil. D'une voix calme et pressurée, il prononça ces mots qui retentirent dans nos cœurs comme un glas funèbre : « Messieurs les députés suisses et honorés collègues, j'ouvre la session actuelle en appelant sur vos travaux la bénédiction du Dieu tout puissant.

« Vous avez été appelés à vous réunir en session extraordinaire dans des circonstances que je ne vous retracerai point pour ne pas empêtrer sur vos travaux et sur le message du pouvoir exécutif.

« Mais je puis vous dire, messieurs, que le peuple suisse tout entier attend avec impatience le résultat de vos délibérations, et, quoi qu'il sorte de cette enceinte, chaque citoyen peut-être assuré qu'il sera dicté par un profond amour du pays et que, vous souvenant votre histoire, vous saurez rendre justice à qui elle est due sans jamais courber le front devant de plus puissants que vous.

« Je déclare ouverte la session extraordinaire de cette Assemblée et que Dieu protège la patrie.

Ces quelques mots simples et bien sentis firent une profonde impression sur l'Assemblée et d'un mouvement spontané les députés et les tribunes se levèrent en répétant ces derniers mots : « Oui, que Dieu protège la patrie. » Puis il fut donné lecture du message du pouvoir exécutif qui expliquait la question sous toutes ses faces, économique, juridique et politique, et concluait en demandant à l'Assemblée des pleins pouvoirs illimités.

Après cela, l'Assemblée nomma dans son sein une commission de quinze membres chargée d'examiner les propositions du pouvoir central et de faire rapport.

Deux jours après, la commission ayant terminé l'examen de toutes les pièces qui lui furent soumises présenta son rapport, mais dans l'intervalle entre la première et la deuxième séance des bruits alarmants coururent dans la ville fédérale, comme ce vent qui soulève quelques tourbillons de poussière en précédant la tempête.

La presse étrangère ne s'occupait que de la Suisse et ne cachait pas la grande inquiétude que lui causait sa position critique.

Les journaux français, sympathiques à notre cause, enregistrèrent avec terreur que deux corps d'armée, sous les ordres du redoutable prince Frédéric-Charles venaient d'augmenter les troupes qui occupaient le bassin de la Haute-Saône et les départements de l'Est ; à leur dire, le premier corps concentré autour de Besançon et le quartier général du second venait d'être porté de Dijon à Mouchard. Des avis de diverses personnes il résultait que de nombreux régiments étaient déjà espacés entre Mouchard et Pontarlier et pouvaient ainsi se diriger à volonté sur les passages importants qui pénètrent en Suisse : les Verrières et le Val de Travers qui aboutissent à Neuchâtel ; Sainte-Croix et Jougne qui descendent dans les plaines vaudoises. Les voyageurs venant du département du Jura racontaient aussi que ce pays était sillonné de colonnes qui paraissaient se diriger sur Morez, et que le fort des Rousses, presque abandonné autrefois par la France, avait été réarmé et menaçait de devenir un point d'appui pour les opérations militaires contre Genève d'une part et la vallée de Joux d'autre part. Les nouvelles du nord de la Suisse étaient encore plus alarmantes si possible. Les troupes allemandes manœuvraient dans leur propre pays sans que nous passions avoir des données exactes sur leur concentration.

On avait néanmoins des corps d'armée qui étaient mobilisés dans les Etats du sud et que des mesures analogues avaient été prises en Prusse.

Il y avait déjà du matériel de pontonnage sur les bords du Rhin et Bâle manifestait les plus vives craintes.

C'est donc sous la menace des baïonnettes prussiennes que l'Assemblée suisse devait délibérer et je suis heureux de me souvenir que ceux qui avaient le plus contribué à amener indirectement cette funeste situation étaient au poste qui leur était assigné, bien décidés à succomber plutôt qu'à laisser imprimer une tache de honte sur notre drapeau.

Le rapport de la commission présenté dans des circonstances pareilles ne pouvait être que concis ; il approuvait toute la conduite du pouvoir central et, dans une argumentation serrée, il démontrait le peu de valeur des motifs de la Prusse lorsqu'elle exigeait de la Suisse des mesures impossibles et qui n'avaient jamais été prévues lors des conférences précédant le traité de Saint-Gothard. Il faisait ressortir que les engagements de notre pays n'avaient jamais été que moraux, et que cette protection que la Prusse voulait étendre sur ses ressortissants porteurs d'actions du chemin de fer, ressemblait à s'y méprendre à l'expédition entreprise par l'empereur Napoléon III contre le Mexique pour protéger les intérêts financiers du banquier Jecker.

Sur les conclusions de sa commission l'Assemblée unanime accorda des pouvoirs illimités au pouvoir central, en lui recommandant la prudence dans les négociations et la fermeté devant des prétentions injustes.

Le même jour, l'Assemblée procéda à la nomination d'un général en chef. Celui-ci se présenta le soir devant elle, et, entouré d'un nombreux état-major, prêta le serment solennel. A ce moment-là l'enthousiasme éclata de toutes parts. Une foule immense envahit le palais fédéral et aussitôt après un colossal cortège de citoyens armés de flambeaux et précédés de la musique militaire de Berne se présentaient devant l'hôtel du Bernerhof, demeure du général, et de toutes ces poitrines, sortit ce chant grave du *Rufst du mein Vaterland*.

Cette scène grandiose est toujours présente à ma mémoire.

XIII.

AVANT LA GUERRE.

S'inspirant du sens des décisions prises par l'Assemblée, le pouvoir exécutif adopta immédiatement des mesures générales destinées à se recourir à l'intervention des autres puissances, soit à préparer la défense de la Suisse.

Dans ce dernier but il décida un emprunt de cent millions dont cinquante furent émis immédiatement sur les principales places de France et d'Angleterre. Malgré le peu de sécurité que pouvait offrir cet emprunt il fut couvert dans ces deux derniers pays et surtout en France à un taux qui nous fut relativement favorable. On réservait l'émission de la seconde partie de l'emprunt pour le moment où il serait indispensable et où la nation elle-même devrait faire ce sacrifice si l'étranger nous faisait défaut.

En second lieu l'élite des onze divisions fut mise sur pied et toutes les autres troupes, réserve et landwehr, mises de *piquet*. Les six premiers divisions furent rassemblées de Rorschach à Porrentruy de manière à ce qu'elles pussent être concentrées en arrière de la première ligne pour pouvoir être portées rapidement sur les points où le passage du Rhin serait tenté.

